

## UNE OCCASION CAUCHEMARDESQUE

### « L Epave de l année 2008 » est une Mitsubishi Colt

Vera Heens a décroché le trophée peu enviable d «Epave de l année 2008». Sa Mitsubishi Colt a écrasé la concurrence et lui a permis d obtenir le titre et le chèque qui l accompagne pour une voiture d occasion de qualité d une valeur de 3.000 euros. L organisateur FEDERAUTO a rendu public le nom du gagnant lundi à l occasion du salon AUTOTECHNICA, le Salon pour les professionnels de l auto.

Tous les particuliers qui avaient acheté une voiture d occasion l année dernière et qui avaient été floués lors de leur achat pouvaient participer au concours « Epave de l année 2008 ». Parmi les nombreuses candidatures, le jury du concours (Touring, VTB/VAB, GOCA et FEDERAUTO) a sélectionné trois finalistes. Tous trois avaient été confrontés à des pannes d auto très corsées et espéraient donc pouvoir compenser leur déception en remportant le titre d « Epave de l année 2008 » qui comporte un prix sous la forme d un chèque d achat de 3.000 euros pour une voiture de deuxième main fiable auprès d un vendeur agréé.

### D une pièce de rechange à une voiture

Le bonheur de Vera Heens après l achat de sa Mitsubishi Colt a été de courte durée. Elle acheta cette voiture d un particulier à un prix (à première vue) acceptable de 6.500 euros, d autant que la voiture n affichait que 300 km au compteur.

La voiture était accompagnée d une attestation du contrôle technique et avait passé sans encombre aussi bien le contrôle technique que le contrôle des voitures d occasion. Il s agissait donc à première vue d un bon achat.

Mais un entretien au garage et un examen plus poussé révélèrent cependant un état bien différent: la Mitsubishi avait effectivement connu dans une vie antérieure une carrière d « épave pour pièces de rechange ». Quelques mois auparavant, la voiture avait été impliquée dans un accident et avait été réduite à une épave tout juste bonne à servir pour des pièces de rechange. Après avoir changé plusieurs fois de propriétaire, la voiture en question avait été « réparée » sans que soit sollicitée l « attestation après accident ». Ensuite, elle fut simplement revendue comme voiture d occasion. C est ainsi que Jan devint le quatrième propriétaire de la voiture alors qu il croyait l avoir acheté du premier propriétaire.

Dès son arrivée chez lui, Vera découvrit plusieurs grosses anomalies. Il y avait des fuites d huile, le radiateur présentait des lacunes, de même que le châssis, la suspension, les airbags. Même les ceintures de sécurité avaient rendu l âme.

Vera Heens décida alors de déposer plainte à la police contre le vendeur.

### Le concours

Le concours « Epave de l année » est organisé tous les deux ans par les vendeurs agréés du Groupement des Négociants en Véhicules d Occasion (GVO). Cette asbl est affiliée à FEDERAUTO, la Confédération belge du commerce et de la réparation automobiles et des secteurs connexes.

Ce prix a été décerné dans le cadre du salon professionnel **AutoTechnica** qui se déroule du 6 au 9 avril à Brussels Expo. Le but poursuivi par FEDERAUTO à travers ce concours, qui est organisé pour la septième fois, et de conscientiser le consommateur sur les dangers qu il court lors de l achat d une voiture d occasion par l intermédiaire de particuliers ou de commerçants qui traitent les règles professionnelles par-dessus la jambe.

FEDERAUTO veut inciter l'automobiliste à acquérir uniquement des voitures d'occasion auprès de vendeurs agréés (membres de GVO) qui sont garants de la qualité, de l'honnêteté et du professionnalisme. Ces vendeurs automobiles prémunissent le client notamment contre la fraude au compteur kilométrique grâce au système Car-Pass (une base de données qui enregistre le kilométrage de tous les véhicules) et lui offrent un an de garantie.

Vous trouverez la liste des vendeurs agréés sur [www.federauto.be](http://www.federauto.be)